

Politique Qualité, Sécurité et Gestion des Risques

Depuis plus de 20 ans, l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) met en œuvre une Politique qualité, sécurité et gestion des risques au sein des différents établissements sanitaires et médico-sociaux, soutenue par un engagement fort de son Conseil d'administration et de sa Direction.

L'implication de l'ensemble du personnel médical, paramédical, soignant, administratif et logistique montre l'intérêt et le bien-fondé de cette démarche.

La certification des établissements sanitaires et l'évaluation externe des établissements médico-sociaux de l'AHB attestent de la qualité des prestations délivrées par les équipes, répondant en tous points aux critères de qualité et de sécurité définis par la Haute Autorité de Santé.

La Politique qualité, sécurité et gestion des risques, inscrite dans le projet d'établissement, a pour objectif principal de « **Fournir aux usagers de l'AHB des prestations de soins et/ou d'accompagnements adaptées, conformes aux critères qualité actualisés, dans des conditions de sécurité garanties et avec prévention et prise en compte des risques encourus.** »

Pour atteindre cet objectif, 5 axes sont développés et se traduisent par des actions inscrites au Plan d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins :

- **Promouvoir la bientraitance et le respect des droits des patients**
- **Mener une réflexion éthique sur les activités de soins et d'accompagnement**
- **Lutter contre la douleur**
- **Améliorer la qualité et la sécurité des soins**
- **Offrir une qualité de vie au travail**

La mise en œuvre de ces actions associe les instances CA, CME, CDU, CSIRMT, COMEDIMS, COVIRIS, CLUD, CLAN, CVS... dont les missions sont décrites dans le livret d'accueil remis aux salariés et disponible sur Blue Medi.

Concrètement, tout salarié de l'AHB est amené à devenir « Acteur de la qualité et de la sécurité des soins » en :

- participant à une demi-journée d'intégration des nouveaux arrivants ;
- prenant connaissance et en appliquant la fiche emploi métier et les procédures relevant de son activité ;
- signalant les événements indésirables potentiellement sources de dommage ;
- étant force de proposition auprès de son Responsable sur des points à améliorer ;
- participant aux démarches d'amélioration continue : audits internes, groupes d'évaluation de pratiques professionnelles (EPP), patients traceurs...

Ainsi, j'invite tous les professionnels exerçant à l'AHB à poursuivre leur engagement dans la démarche qualité et, dans cet esprit, à œuvrer en collaboration avec la Direction Qualité, Sécurité et Gestion des risques à son bon déroulement.

Fait à Plouguernevel, le 27/12/2021
M. CHEVASSU, Directeur Général

